

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2011

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le vingt neuf juin deux mil onze, à 9 heures 05, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

PRESENTS

Jean Paul OLLIVIER, Michel BOUVARD, Annie CABASSE-LAROCHE, Florent VILLANOVA, Michelle LETOT, Marie Claude GUERIN, Nicole LOTITO, Colette ANGLADE, Philippe LEFEVRE, Fern GUILLIBERT DE LA LAUZIÈRE, Joëlle DUMOND, Liliane TISSERAND, Jean Claude CARPENTIER, André COURTIL, Paul HEIM, Michel TING, Joël PASQUETTE, Jean Christophe MILLIOT, Johnny RODRIGUES

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Joëlle NEVEUX	a donné pouvoir à	Jean Paul OLLIVIER
Patrick VEGAS	a donné pouvoir à	Michel TING
Françoise CHAILLAN	a donné pouvoir à	Paul HEIM
René CORGNOLO	a donné pouvoir à	Michel BOUVARD
Sylvie SERGE CABITEN	a donné pouvoir à	Colette ANGLADE
Isabelle PLANTARD	a donné pouvoir à	J. Christophe MILLIOT
Fanny PAIGNON	a donné pouvoir à	M. le Maire

ABSENTS

La séance est ouverte à 9 heures 05 par Monsieur Luc JOUSSE, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Johnny RODRIGUES, Conseiller Municipal, est élu « secrétaire de séance ».

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

II - ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DES 12 AVRIL 2011 ET 25 MAI 2011

Les procès verbaux des séances des 12 avril 2011 et 25 mai 2011 sont adoptés à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

III - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour « modifié » est adopté à l'unanimité.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

1 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE l'emploi suivant :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<u>Filière Culturelle</u> - Adjoint du Patrimoine de 1^{ère} classe – Temps complet	1

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel".

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

2 CESSION D'UN LOCAL A USAGE DE COMMERCE SIS AU CENTRE COMMERCIAL DE LA BOUVERIE LOTS 13 ET 14 DE LA COPROPRIETE CADASTREE CS N° 362 (ANCIEN LOCAL CASINO)

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la cession à M. METZINGER Romain ou toute autre personne physique ou morale pouvant s'y substituer, d'un local commercial d'une superficie de 109 m² environ, constituant les lots 13 et 14 de la copropriété cadastrée section CS n° 362, sis à la Bouverie, dans le centre commercial N° I, au prix de 207 000 €, conforme à l'estimation de France Domaine,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette transaction et en particulier l'acte authentique d'achat à intervenir en l'Etude Notariale de Maîtres JANER/BRINES,

DIT que la recette générée par cette transaction sera inscrite au budget de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

3 APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant N° 2 et ses annexes à passer avec la C.M.E.S.E.,

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

4 CONTRATS DE TERRITOIRE – CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE/ARGENS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le programme d'investissements de Roquebrune sur Argens qui entre dans le cadre du Contrat de Territoire du Conseil Général 2011-2012,

SOLLICITE du Conseil Général du Var une aide financière la plus haute pour financer ces travaux d'intérêt Départemental,

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

5 DECISION MODIFICATIVE N° 2- BUDGET COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

VOTE la décision modificative n° 2 du Budget Commune proposée.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

6 DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Après débat, le Conseil Municipal :

VOTE la décision modificative n° 2 du Budget Annexe de l'Assainissement proposée.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

7 ADMISSION EN NON VALEUR - BUDGET COMMUNE

Après débat, le Conseil Municipal :

ADMET en non-valeur des créances pour un montant d'un montant de 1 830,49 €.
VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

8 AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Après débat, le Conseil Municipal :

EMET un avis FAVORABLE sur ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

9 ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SICTIAM

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE les nouveaux statuts du SICTIAM tels que proposés,

ACCEPTE de confier au SICTIAM la compétence acquisition, création et mise à disposition d'infrastructures et réseaux de télécommunications, telle qu'elle ressort des dispositions de l'article L.1425-1 du C.G.C.T.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

10 INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION DANS UN BATIMENT COMMUNAL

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la demande d'installation du système de vidéo protection et sollicite l'autorisation auprès de la Préfecture du Var.

SOLLICITE une aide financière la plus haute possible.

VOTE : UNANIMITE (27 voix POUR)

11 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après débat, le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales du n° 11/52 au n° 11/68.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 10 heures 40.

AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 29 juin 2011.

Le Maire,
Luc JOUSSE